

Les formations de la santé et de l'action sociale



l'esprit grand ouvert



Région

PAYS DE LA LOIRE

sommaire

LES MÉTIERS DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE 4/9

Un secteur porteur, des métiers solidaires	5
Un vaste champ professionnel	6/7
Zoom sur quelques métiers	8/9

LA RÉGION ANIME, AGRÉE, FINANCE 10/13

Les Pays de la Loire, un profil particulier	12
Pour la gratuité des formations	13

INFORMATIONS PRATIQUES 14/15

Directeur de la publication : **Jacques Auxiette**
 Co-directeur de la publication : **Dominique Roynette**
 Création graphique/maquette : **Le Kwalé – Nantes (44)**
 Coordination : **Direction de la communication**
 Crédits photos : **Région des Pays de la Loire / P-B. Fourny, Ouest Médias ; Service Communication / CHU de Nantes ; Cellule Audiovisuelle / CHU d'Angers ; CG49 ; DR.**
 Impression : **LNG (44)**

Imprimé en décembre 2009 sur papier recyclé avec des encres végétales écologiques.

« Ensemble dans la bonne voie »

Depuis que la loi du 13 août 2004 lui en a confié la responsabilité, la Région a pris en charge une véritable politique pour les formations sanitaires et sociales. Dans un premier temps, il a fallu mesurer le contexte et les enjeux dans lesquels évoluent ces filières et les professions qui leur sont liées, condition *sine qua non* pour pouvoir ensuite construire une carte des formations qui se projette vers l'avenir et qui tienne compte des réalités et des besoins de notre territoire.

Il a aussi fallu améliorer le système des bourses étudiantes et raccourcir leur délai d'attribution. La Région a également décidé d'avancer vers la gratuité des formations de niveau V (équivalent à un CAP-BEP), en particulier celle des aides-soignants qui pouvait coûter à un élève jusqu'à 5 200 euros. Désormais, c'est la Région qui prend en charge le montant de ces formations.

Des avancées concrètes

Règlement d'attribution des bourses, agrément de nouveaux instituts de formation, ouverture de classes en lycée et de sections d'apprentissage, règlement d'agrément pour les formations sociales... Cet ensemble de missions s'est traduit par l'élaboration du Schéma des formations sanitaires et sociales, en cohérence avec les principes politiques du Schéma régional pour l'éducation et la formation qui affirment, entre autres, que la formation tout au long de la vie n'a de sens que si elle s'appuie sur une formation initiale de qualité. En parallèle, la Région a formalisé un partenariat avec Pôle emploi pour prendre en charge tout demandeur d'emploi entrant en formation d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture ou d'ambulancier.

Enfin, la Région a choisi une méthode : la concertation entre tous les partenaires concernés. Elle permet désormais d'avancer ensemble dans la bonne voie, celle de l'égalité d'accès à ces métiers. Ils intéressent beaucoup les jeunes mais aussi des personnes ayant déjà une expérience professionnelle, parce qu'ils touchent de près l'ensemble des habitants et sont porteurs d'emploi et de solidarité en Pays de la Loire.

Le Président du Conseil régional des Pays de la Loire



LES MÉTIERS DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

Le secteur sanitaire et social représente aujourd'hui 10% de l'emploi en Pays de la Loire. Les besoins pour ces métiers vont aller grandissant, en raison du vieillissement démographique de la population sur certains territoires de la région et du nombre de départs en retraite programmés dans plusieurs professions. Cette croissance s'inscrit enfin dans un contexte où le lien social mérite d'être constamment retissé, les publics concernés souhaitant légitimement un accompagnement personnalisé.

UN SECTEUR PORTEUR, DES MÉTIERS SOLIDAIRES

Par les services rendus à la population et par son importance économique, le secteur sanitaire et social occupe une place primordiale en Pays de la Loire. Il représente en effet 10% de l'emploi régional — dont 50% de niveau V — soit, selon l'Insee, plus de 127 000 salariés en 2004. Non délocalisables, ces professions touchent surtout de très près, en termes de santé, d'intimité et de confort personnel, la plupart des habitants, à un moment ou un autre de leur vie. Les professionnels de cette filière sont des spécialistes de l'aide à la personne, travaillant aussi bien auprès des bébés et des parents, des plus jeunes et des plus anciens, que des personnes handicapées ou de celles en difficultés sociales, au sein de structures de soins ou de réadaptation, à leur domicile ou dans des centres d'hébergement ou des crèches.

Côté « social », on trouve ainsi les auxiliaires de vie sociale, les assistants de service social, les éducateurs spécialisés ou les éducateurs techniques spécialisés dans les établissements et les services d'aides par le travail (ESAT).

Côté « sanitaire », il y a les infirmiers généralistes ou spécialisés (bloc opératoire, anesthésiste, puériculteur...), les aides-soignants, les ambulanciers, les sages-femmes, les auxiliaires de puériculture, les manipulateurs d'électroradiologie médicale, les masseurs kinésithérapeutes, les pédicures podologues... En fait, dans le secteur des métiers de la santé, seule la formation des médecins, des dentistes et des pharmaciens n'est pas du ressort des Régions.

Parce qu'ils relèvent de la santé et parce qu'ils sont financés en tout ou partie par des crédits publics et parapublics (assurance maladie, mutuelles), les métiers du sanitaire et social sont très réglementés, avec des employeurs principalement publics ou associatifs. Avec le vieillissement de la population qui entraîne une hausse spectaculaire des besoins, les métiers de l'aide à la personne connaissent actuellement une progression très forte, mais avec une disparité assez marquée selon les zones rurales, urbaines ou périurbaines. En ce sens, ils représentent aussi un vrai enjeu d'aménagement du territoire.

CHIFFRES-CLÉS

- **10%** : part des métiers sanitaires et sociaux dans l'emploi régional, dont la moitié équivalant à un CAP-BEP. Des emplois en croissance forte (+ **35 396** actifs entre 1990 et 1999) à **52%** dans la santé et **48%** dans l'action sociale et l'aide aux personnes.
- **25 683 infirmiers** en exercice en 2009 en Pays de la Loire, **13 997** aides-soignants exerçant en établissement de santé en 2004, **1 322** travailleurs sociaux exerçant au sein des 5 conseils généraux.
- **7 200** étudiants, **31** organismes gestionnaires d'instituts de formation.
- **3 828** diplômés en 2007, dont **2 445** dans les **12** formations sanitaires et **1 383** dans les **11** formations sociales.



UN VASTE CHAMP PROFESSIONNEL

Les soins aux malades, l'accueil des personnes âgées, la prise en charge du handicap, l'aide à domicile, la garde d'enfants... Au regard des évolutions sociodémographiques et des besoins grandissants de la population, les métiers sanitaires et sociaux sont en pleine mutation, nécessitant des formations adaptées, et permettent le plus souvent une insertion professionnelle rapide.

Aujourd'hui, 23 formations sont proposées par 45 instituts en Pays de la Loire, ce qui représente environ 7200 places. Ces formations préparent principalement, mais pas exclusivement, à des diplômes délivrés par les ministères de la Santé et de l'Action sociale.

Les métiers du social peuvent se classer en trois familles :

- **ceux du conseil** et de l'assistance auprès d'adultes et de familles qui traversent une période difficile, ou de personnes âgées,
- **ceux de l'éducation** qui s'exercent auprès d'enfants, jeunes ou adolescents, d'adultes handicapés ou inadaptés,
- **ceux de l'aide à domicile** qui apportent un soutien et une aide à des personnes non autonomes.

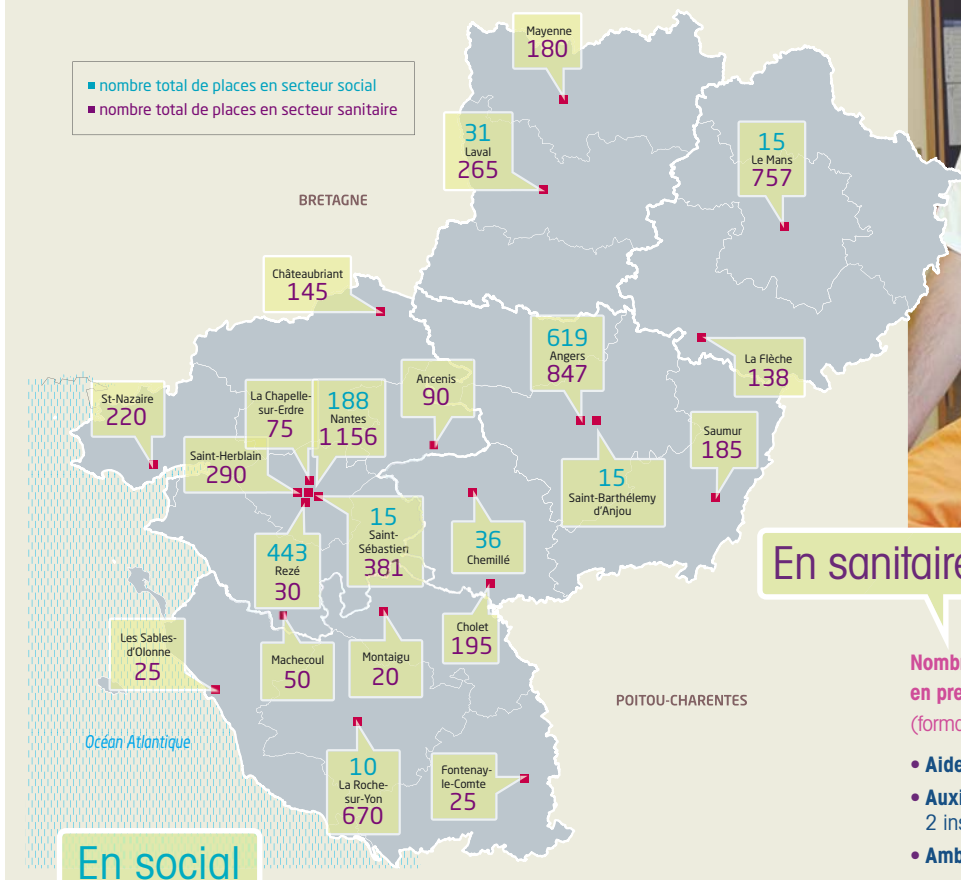
Tous ont en commun d'aider les personnes dans leur vie quotidienne et de faciliter leur insertion dans la société.

Les métiers du sanitaire œuvrent pour leur part à la bonne santé des personnes dans le cadre de démarches de prévention, au moment d'une crise ou pour développer ou conserver leur autonomie. Ils peuvent être, eux aussi, regroupés en trois catégories :

- **l'aide au diagnostic,**
- **le soin à la personne et les traitements,**
- **la rééducation et la réadaptation.**



LES FORMATIONS EN PAYS DE LA LOIRE



Nombre de places maximum en première année : 605
(formations agréées par la Région)

- **Auxiliaire de vie sociale** (niveau V) : 7 instituts, 81 places.
- **Aide médico-psychologique** (niveau V) : 2 instituts, 44 places.
- **Technicien en intervention sociale et familiale** (niveau IV) : 1 institut, 18 places.
- **Moniteur éducateur** (niveau IV) : 2 instituts, 63 places.

- **Assistant de service social** (niveau III, mais formation en 3 ans après le bac) : 2 instituts, 109 places.
- **Éducateur spécialisé** (niveau III, mais formation en 3 ans après le bac) : 2 instituts, 128 places.
- **Éducateur technique spécialisé** (niveau III, mais formation en 3 ans après le bac) : 2 instituts, 15 places.
- **Éducateur de jeunes enfants** (niveau III, mais formation en 3 ans après le bac) : 2 instituts, 96 places.
- **Conseiller en économie sociale et familiale** (niveau III, mais formation en 3 ans après le bac) : 1 institut, 51 places.



En sanitaire

Nombre de places maximum en première année : 3065
(formations agréées par la Région)

- **Aide-soignant** : 27 instituts, 1 248 places.
- **Auxiliaire de puériculture** : 2 instituts, 75 places.
- **Ambulancier** : 4 instituts, 138 places.
- **Masseur kinésithérapeute** : 1 institut, 87 places.
- **Manipulateur en électroradiologie médicale** : 1 institut, 30 places.
- **Pédicure podologue** : 1 institut, 40 places.
- **Infirmier** : 14 instituts, 1 170 places.
- **Infirmier de bloc opératoire** : 2 instituts, 35 places.
- **Infirmier anesthésiste** : 1 institut, 20 places.
- **Infirmier de puériculture** : 2 instituts, 60 places.
- **Cadre de santé** : 2 instituts, 110 places.
- **Sage-femme** : 2 instituts, 52 places.

ZOOM SUR QUELQUES MÉTIERS



Assistante de service social



Aide-soignante



Puéricultrice



Infirmière

Social

➡ Auxiliaire de vie sociale

Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS), délivré par le ministère de l'Action sociale

L'auxiliaire de vie sociale intervient auprès de familles, de personnes âgées ou de personnes handicapées qui ne peuvent assumer seules les activités de leur vie quotidienne. Elle leur permet ainsi de se maintenir dans leur milieu de vie habituel, de préserver leur autonomie et d'éviter la rupture des liens sociaux. En fonction des potentialités et des incapacités constatées de la personne en situation de besoin d'aide, l'auxiliaire de vie décline ses fonctions selon deux logiques d'intervention : aider à faire (stimuler, accompagner, soulager, apprendre à...), faire à la place de quelqu'un qui est dans l'incapacité de faire seul.

➡ Educateur spécialisé

Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé (DEES)

Délinquance, toxicomanie, handicap physique ou mental... Chaque jour, l'éducateur spécialisé est confronté au désarroi des personnes en difficulté d'insertion, qu'il s'agisse d'enfants, d'adolescents ou d'adultes. Agissant sur le front de la prévention et de l'accompagnement, sa mission est de les aider à préserver ou à restaurer leur autonomie et leur insertion sociale par le biais d'activités socio-éducatives, qu'il travaille en établissement spécialisé ou en milieu ouvert.

➡ Assistant de service social

Diplôme d'Etat d'assistant de service social (DEASS)

Médiateur auprès des différents partenaires sociaux et administratifs, l'assistant(e) de service social intervient

auprès des familles ou des jeunes en difficulté, des personnes isolées... Son rôle est de favoriser leur insertion et de les aider à préserver ou à retrouver leur autonomie en évaluant, par l'écoute et l'échange, leur situation. Il leur propose des projets adaptés, tout en les informant sur leurs droits sociaux.

Sanitaire

➡ Aide-soignant

Diplôme d'Etat d'aide-soignant (DEAS), délivré par le ministère de la Santé

Etablissements de formation : les Instituts de formation des aides-soignants (Ifas)

L'aide-soignant contribue au bien-être physique et moral des malades en les accompagnant dans les gestes de la vie quotidienne. Il travaille auprès des personnes hospitalisées,

des résidents des maisons de retraite, au sein de centres de soins et, parfois, à domicile. Sa mission s'effectue en collaboration avec et sous la responsabilité de l'infirmier.

➡ Auxiliaire de puériculture

Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture (DEAP), délivré par le ministère de la Santé

Etablissements de formation : les Instituts de formation d'auxiliaires de puériculture (Ifap)

Employé dans une maternité (en service pédiatrie) ou en crèche, l'auxiliaire de puériculture veille au bien-être physique et moral des jeunes enfants, qu'ils soient bien portants, malades ou handicapés. Il leur prodigue les soins essentiels et participe, en crèche et en halte-garderie, aux activités éducatives. Sa mission s'effectue en collaboration avec et sous la responsabilité du puériculteur ou de l'infirmier.

Source Carif-Oref des Pays de la Loire

ORIENTATION

DEUX GUIDES RÉGIONAUX
EN COLLABORATION
AVEC L'ONISEP

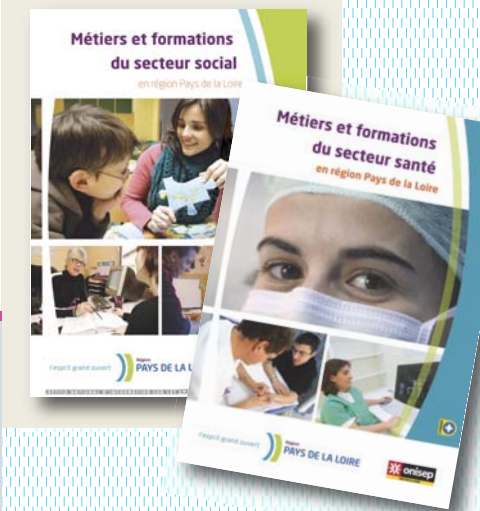
La complexité et la diversité des filières de formations, des diplômes et des organismes, peuvent freiner l'accès aux formations des métiers de la santé et de l'action sociale. Pour s'orienter, il est donc essentiel de disposer d'une information claire et accessible.

C'est pourquoi la Région a élaboré, en collaboration avec l'Onisep des Pays de la Loire, deux guides sur les métiers et les formations existants en région.

Le premier, consacré au secteur social, est paru en janvier 2008 ; le second, dédié au secteur paramédical, a été diffusé début 2009.

Ces deux documents peuvent être consultés et téléchargés sur le site internet de la Région :

■ www.paysdelaloire.fr



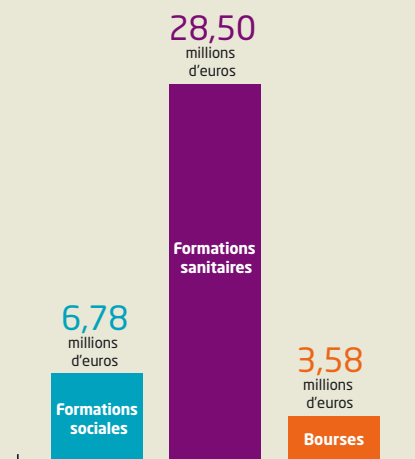
Différentes études sur la formation et l'emploi, sur l'insertion des élèves ont été réalisées par le Carif-Oref au niveau régional. Elles sont consultables sur www.cariforef-pdl.org, rubrique Observer et analyser/Métiers/Sanitaire et social.

LA RÉGION ANIME, AGRÉE, FINANCE

Suite à la loi du 13 août 2004, la Région est en charge depuis le 1^{er} janvier 2005 de la formation aux métiers des filières sanitaire et sociale. Ni employeur des formateurs, ni propriétaire des bâtiments, elle est d'abord animatrice et coordinatrice

de la carte des formations, mais aussi chargée de l'agrément et du financement du fonctionnement des écoles. C'est également elle qui fixe leurs capacités d'accueil et les critères sociaux d'attribution des bourses d'études.

BUDGET RÉGIONAL 2009



Pour les formations sociales

Schéma régional des formations sociales

La Région est chargée de son élaboration, en lien avec les Départements (ce document n'est pas prescriptif quant aux procédures d'ouverture de sections de formation en travail social pilotées par l'État).

Bourses sociales

Par délibération, la Région fixe les critères et montants des bourses qu'elle finance sur ses propres crédits. Elle en détermine également les conditions d'accès, ainsi que les barèmes, et instruit les dossiers.

Fonctionnement des centres de formation

La Région peut intervenir sur les formations initiales en agréant ces formations et en accordant une subvention annuelle couvrant les dépenses administratives et celles liées à l'activité pédagogique.

Investissement et équipement des locaux

Si elle le souhaite, la Région peut intervenir financièrement dans ce domaine, mais sans compensation de l'État.

L'État est chargé de la délivrance des diplômes, de la définition des contenus et du référentiel de formation, de la reconnaissance de la capacité de l'organisme à conduire ces formations (procédure de déclaration préalable), ainsi que du contrôle pédagogique, de la surveillance du respect des contenus de formation et des qualifications des formateurs.

Pour les formations sanitaires

Schéma régional des formations sanitaires

La Région est chargée de son élaboration.

Bourses sanitaires

Par délibération, la Région fixe les critères et montants des bourses qu'elle finance sur ses propres crédits. Elle en détermine également les conditions d'accès, ainsi que les barèmes, et instruit les dossiers.

Agrément des organismes de formation et de leur directeur

Après avis du préfet de Région et dans le cadre de la procédure d'autorisation de création des écoles et instituts

pour une durée de cinq ans, la Région peut reconnaître la capacité d'un organisme à conduire des formations préparant à un diplôme d'État. C'est elle qui en fixe la capacité d'accueil. De la même manière, elle agréé les directeurs d'instituts.

Quotas de formations

Infirmier, kinésithérapeute, pédicure podologue, psychomotricien, ergothérapeute, orthophoniste... Pour certaines formations, des quotas maximum sont définis région par région par le ministère de la Santé et celui de l'Enseignement supérieur après avis du Conseil régional. C'est lui qui répartit ensuite le quota maximum régional entre les différents

instituts, sur la base du Schéma régional des formations sanitaires.

Fonctionnement et équipement des écoles et instituts

La Région a la charge du fonctionnement et de l'équipement des écoles et instituts publics et peut participer financièrement à ceux des organismes privés.

L'État est chargé de la délivrance des diplômes, de la définition des contenus et des référentiels de formation, ainsi que du contrôle pédagogique et de la surveillance du respect des contenus de formation.

LES PAYS DE LA LOIRE, UN PROFIL PARTICULIER

Expansion démographique, vieillissement de la population, densité des professions médicales et paramédicales inférieure à la moyenne nationale, départs en retraite massifs...

La Région des Pays de la Loire doit tenir compte des différentes réalités de son territoire, tant au niveau des modes de vie, des filières professionnelles que des structures d'accueil et de soins, pour adapter l'offre de formation dans le domaine sanitaire et social.

Dans un avenir proche, la population des Pays de la Loire sera à la fois très jeune, grâce à un taux de natalité actuellement élevé, et à la fois très âgée, en raison de l'allongement de la durée de la vie. Alors que le nombre de personnes de plus de 85 ans doit doubler dans les prochaines années, leur maintien à domicile est un souhait pour le plus grand nombre.

Adapter l'offre à la demande

Pour répondre à cette demande, la Région forme déjà des professionnels, tout en réfléchissant à la qualité de l'offre d'emploi qui accompagnera leur sortie de formation. Ainsi, elle envisage la création d'un institut de formation de masseurs-kinésithérapeutes

adossé à un centre hospitalier. Pour les infirmiers, la redéfinition des études à compter de septembre 2009 est l'occasion de repenser, en lien désormais avec l'Université, l'organisation de la sélection et les modalités de formation, ainsi que le profil à terme des diplômés et les compétences recherchées.

Globalement, le développement du soin et de l'accompagnement de la personne à domicile implique une coopération accrue entre tous les acteurs du sanitaire et social. Dans le cadre de son schéma régional des formations sanitaires et sociales, la Région souhaite favoriser le décroisement entre ces formations pour préparer les futurs professionnels — auxiliaires de vie sociale, aides-soignants, aides



Manipulateur en radiologie

médico-psychologiques, infirmiers, assistants de service social — à une approche collective et pluridisciplinaire de leur activité.

La baisse de la démographie médicale influe également sur les nouvelles collaborations entre les professionnels. Aujourd'hui, des délégations d'actes permettent par exemple à des infirmiers d'assurer le suivi des patients sous chimiothérapie ou à des diététiciens d'assurer des consultations en nutrition... Tandis que d'autres acteurs, comme les pédicures podologues, élargissent leur champ de compétences pour mieux répondre aux besoins de la population.

POUR LA GRATUITÉ DES FORMATIONS

En cohérence avec le Schéma régional pour l'éducation et la formation, la question de la gratuité des formations sanitaires et sociales de niveau V a été prise à bras le corps par la Région.

De grandes disparités existaient en effet d'une formation à l'autre, les coûts à la charge des élèves s'élevant en moyenne à 4 200 € pour une formation de dix mois d'aide-soignant ou 3 525 € pour celle d'auxiliaire de puériculture contre 162 € pour celle d'infirmier...

Aujourd'hui, la Région a annulé les frais de scolarité demandés aux élèves pour les formations agréées d'**aide-soignant**, d'**auxiliaire de puériculture**, d'**ambulancier** et d'**auxiliaire de vie sociale**. 1 193 élèves ont ainsi bénéficié

de la gratuité de leur formation à la rentrée de septembre 2009. Parallèlement, la Région a encouragé la création d'instituts de formation d'aides-soignants au sein des lycées des Pays de la Loire. Après le lycée la Roseraie à Angers en 2007, l'Ifas (Institut de formation d'aides-soignants) du lycée professionnel Louis-Jacques Goussier de Rezé (44) et celui du lycée Funay-Boucher du Mans ont chacun mis en place, en septembre 2008, une formation gratuite, ce qui représente 84 places supplémentaires sur tout le territoire régional. Enfin, à l'initiative du Rectorat et en lien avec la Région, deux sections d'aides médico-psychologiques ouvrent dans les lycées Buron à Laval et la Roseraie à Angers en novembre 2009.



CHIFFRES-CLÉS

- **7 000 €** : c'est le coût réel moyen d'une année en institut de formation en soins infirmiers (un peu moins pour les formations sociales : 6 800 euros).
- **171 €** : droits d'inscription pour une année en Ifsi, montant dont les élèves boursiers sont exonérés, ainsi que des 198 € de cotisation de sécurité sociale étudiante.
- **130 000 €** : c'est ce que le Conseil régional consacre chaque année à la gratuité des tenues pour les formations d'aides-soignants, d'auxiliaires de puériculture et d'ambulanciers.

DES BOURSES RÉGIONALES POUR LES ÉTUDIANTS

La Région s'emploie à améliorer les conditions d'existence matérielle des étudiants tout au long de leur formation. Elle a ainsi été l'une des premières en France à se doter d'un règlement sur les bourses régionales. Celui-ci définit les montants et barèmes, les conditions d'attribution et apporte des innovations par rapport au système de gestion antérieur, permettant notamment aux demandeurs de savoir avant leur rentrée s'ils seront bénéficiaires d'une bourse (versée plus rapidement, en trois fois au lieu de deux) et de renforcer le rôle des instituts de formation dans ce domaine.



BOURSES : UN CALCULATEUR EN LIGNE

Plus rapide, plus transparent... Le traitement des demandes de bourse dans la filière sanitaire et sociale a aujourd'hui été largement accéléré, afin de donner une réponse aux étudiants avant la rentrée. Un nouveau cap a même été passé dans la qualité et la rapidité, grâce à internet : une première nationale ! Les étudiants ligériens peuvent en effet déposer leur demande de bourse en ligne : grâce à un code d'accès fourni par leur organisme de formation, ils calculent ce à quoi ils ont droit aidés par un simulateur, entrent leurs données (avec l'envoi de justificatifs par courrier en parallèle) et peuvent ensuite suivre l'avancée de leur dossier au jour le jour. Pour la rentrée de l'automne 2008, ce sont ainsi 2 050 dossiers qui ont été traités en ligne.

En plus des renseignements pratiques sur les bourses régionales, des études et des guides sur les formations sanitaires et sociales sont également disponibles sur le site internet de la Région :

www.paysdelaloire.fr

LÉGENDE (pour les formations sanitaires)

FMK	Institut de formation de masseurs-kinésithérapeutes
IBODE	Institut de formation d'infirmiers en bloc opératoire
IFA	Institut de formation d'ambulanciers
IFAP	Institut de formation d'auxiliaires de puériculture
IFAS	Institut de formation d'aides-soignants
IFCS	Institut de formation de cadres de santé
IFIP	Institut de formation d'infirmiers puériculteurs
IFIS	Institut de formation d'infirmiers spécialisés
IFMER	Institut de formation de manipulateurs en électro-radiologie médicale
IFPP	Institut de formation de pédicures-podologues
IFSI	Institut de formation en soins infirmiers

67 CENTRES DE FORMATIONS EN PAYS DE LA LOIRE

Formations aux métiers du sanitaire

44 Centre hospitalier universitaire de Nantes

IFSI 02 40 84 67 03
IFAP 02 40 84 68 14
IFAS 02 40 84 68 14
IFMER 02 40 84 68 36
IFCS 02 40 84 68 23
IFIS 02 40 84 68 79
 Institut de formation en soins infirmiers
 50 route de Saint-Sébastien - 44093 **Nantes** cedex 1
Ecole de sages-femmes 02 40 08 46 10
 Hôpital Mère et Enfant -
 38 bd Jean Monnet - 44093 **Nantes** cedex 1
IFA 02 53 48 20 49
 Centre d'enseignement aux soins d'urgence
 SAMU 44 - 8 quai Moncoussu - 44035 **Nantes**

44 Centre hospitalier de Saint-Nazaire

IFSI 02 40 70 08 11
IFAS 02 40 53 69 65
 Institut de formation en soins infirmiers de Gavy
 21 chemin des infirmières - BP 414
 44606 **Saint-Nazaire**

44 Centre hospitalier de Châteaubriant

IFSI 02 40 55 88 25
IFAS 02 40 55 88 25
 Rue François 1^{er} - BP 229
 44146 **Châteaubriant** cedex

44 Centre hospitalier Loire Vendée Océan

IFAS 02 40 78 43 80
 Boulevard de Gondy - 44270 **Machecoul**

44 Lycée professionnel Louis-Jacques Goussier

IFAS 02 40 32 44 00
 20 rue du Château de Rezé - 44000 **Rezé**

44 Association de gestion des écoles de « massage, kinésithérapie, rééducation » et de « pédicure-podologie »

IFMK 02 51 79 09 79
IFPP 02 51 79 09 79
 54 rue de la Baugerie - 44230 **St-Sébastien-Sur-Loire**

44 Croix-Rouge française

IFSI 02 28 03 95 30
IFAS 02 28 03 95 31
 7 rue du Charron - 44800 **Saint-Herblain**

44 Centre de perfectionnement du personnel soignant

IFAS 02 40 47 10 98
 37 bis quai de Versailles - 44000 **Nantes**

44 OGEF St-Joseph / St-Thomas d'Aquin

IFAS 02 40 96 41 22
 47 bd Vincent - BP 119 - 44153 **Ancenis** cedex

44 Institut formation santé de l'Ouest

IFAS 02 40 37 76 62
 ZA Gesvrine - 7 rue Képler
 44240 **La Chapelle-Sur-Erdre**

49 Centre hospitalier universitaire d'Angers

IFSI 02 41 35 34 34
IFAS 02 41 35 38 64
Ecole de sages-femmes 02 41 35 32 32
IFIP 02 41 35 39 26
IFA 02 41 35 32 97
IFCS 02 41 35 29 26
 4 rue Larrey - 49033 **Angers** cedex 01

49 Centre hospitalier de Cholet

IFSI 02 41 49 66 57
IFAS 02 41 49 66 57
 1 rue Marengo - 49325 **Cholet** cedex

49 Centre hospitalier de Saumur

IFSI 02 41 40 14 61
IFAS 02 41 40 24 83
 229 rue Marceau - BP 4 - 49403 **Saumur**

49 Lycée professionnel La Roseraie

IFAS 02 41 66 80 31
 200 rue du Docteur Guichard - BP 61004
 49015 **Angers** cedex

49 Institut formation santé de l'Ouest

IFAS 02 41 72 17 17
 4 rue Darwin - BP 90451 - 49004 **Angers**

53 Centre hospitalier de Laval

IFAS 02 43 66 50 69
 33 rue du Haut Rocher - BP 1525
 53015 **Laval** cedex

53 Centre hospitalier du Haut-Anjou

IFAS 02 43 06 37 25
 14 rue des Martyrs - 53200 **Château-Gontier**

53 Centre hospitalier du Nord-Mayenne

IFSI 02 43 08 22 49
IFAS 02 43 08 22 49
 229 bd P. Lintier - BP 103 - 53103 **Mayenne** cedex

53 Croix-Rouge française

IFSI 02 43 67 95 95
 Institut de formation en soins infirmiers
 37 rue Victor - BP 0305 - 53003 **Laval** cedex

53 Institut formation santé de l'Ouest

IFAS 02 43 69 59 05
 125 rue Bernard Le Pecq - 53000 **Laval**

72 Centre hospitalier du Mans

IFSI 02 43 43 43 30
IFAS 02 43 43 28 14
 194 avenue Rubillard - 72000 **Le Mans**

72 Centre hospitalier spécialisé de la Sarthe

IFSI 02 43 43 51 42
 20 avenue du 19 mars 1962 - BP 4
 72703 **Allonnes** cedex

72 Lycée professionnel Funay-Hélène Boucher

IFAS 02 43 50 12 30
 157 rue H. Champion - BP 23320
 72003 **Le Mans** cedex

72 Pôle santé Sarthe et Loir

IFSI 02 44 71 34 43
IFAS 02 44 71 34 43
 Institut de formation en soins infirmiers
 1 rue Henri Dunant - BP 129 - 72205 **La Flèche**

72 Croix-Rouge française

IFSI 02 43 81 06 52
IFAP 02 43 81 06 52
IFAS 02 43 81 06 52
 Institut de formation en soins infirmiers
 17 rue Notre-Dame - 72000 **Le Mans**

72 Association IFOS Le Mans

IFAS 02 43 28 66 37
 18 bis rue de la Blanchisserie - 72000 **Le Mans**

85 Centre hospitalier départemental La Roche-sur-Yon - Luçon - Montaigu

IFSI 02 51 36 65 65
IFAS 02 51 36 65 50
IFA 02 51 36 65 81
 Institut de formation des professionnels de santé
 33 rue du Maréchal Koenig - BP 652
 85016 **La Roche-Sur-Yon** cedex
IFAS 02 51 36 65 50
 54 rue Saint-Jacques - BP 259
 85602 **Montaigu** cedex 2

85 Centre hospitalier Côte de Lumière

IFAS 02 51 21 85 26
 75 avenue d'Aquitaine
 85119 **Les Sables-d'Olonne** cedex

85 Centre hospitalier de Fontenay-le-Comte

IFAS 02 51 53 28 13
 40 rue Rabelais - BP 39
 85201 **Fontenay-Le-Comte**

85 Institut formation santé de l'Ouest

IFAS 02 51 62 67 27
 Clinique Saint-Charles
 11 bd R. Levesque - 85000 **La Roche-Sur-Yon**

Formations aux métiers du social

44 **Éducateur de jeunes enfants**
ARIFTS - CFEJE / 02 40 75 68 09
 102 rue Saint-Jacques - 44200 **Nantes**

44 **Diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale**
Institut Arcnam-Iforis / 02 40 16 10 01
 25 bd G. Mollet - BP 31115 - 44311 **Nantes** cedex 3

44 **Éducateur spécialisé / Moniteur éducateur**
ARIFTS - IFRAMES - La Classerie
 02 40 75 69 94 - 116 rue de la Classerie - 44400 **Rezé**

44 **Assistant de service social**
ARIFTS - ENSO / 02 40 84 04 85
 11 place Jean Perrin - 44400 **Rezé**

44 **Diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale**
CHU de Nantes / 02 40 84 68 14
 50 route de Saint-Sébastien - 44093 **Nantes** cedex 1

49 **Éducateur spécialisé / Moniteur éducateur**
Éducateur technique spécialisé
ARIFTS - IFRAMES - Le Campus - 02 41 22 14 70
 10 rue Darwin - 49045 **Angers** cedex 01

49 **Assistant de service social**
Educateur de jeunes enfants
ARIFTS - ENSO / 02 41 48 20 22
 6 rue Georges Morel - 49045 **Angers** cedex 01

49 **Diplôme d'Etat de technicien en intervention sociale et familiale**
Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale
CEFRAS / 02 41 30 02 40 / Immeuble Les Pâquerettes
 2 rue des Eglantines - BP 12 - 49120 **Chemillé**

49 **Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale**
MFR - Maison familiale rurale La Saillerie
 02 41 21 14 31 - 20 rue des Claveries
 49124 **Saint-Barthélemy-d'Anjou**

49 **Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique**
Lycée La Roseraie / 02 41 66 80 31
 200 rue du dr Guichard - BP 61 004
 49015 **Angers** cedex

53 **Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale**
CEAS - Centre d'étude et d'action sociale de la Mayenne / 02 43 66 94 34
 6 rue de la Providence - 53000 **Laval**

53 **Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique**
Lycée Robert Buron / 02 43 67 24 20
 68 rue Bellesort - BP 1329 - 53 013 **Laval**

85 **Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale**
CEAS - Centre d'étude et d'action sociale de la Vendée
 02 51 37 28 36 - 22 rue Anita Conti - BP 674
 85016 **La Roche-Sur-Yon** cedex



Conseil régional des Pays de la Loire

Hôtel de la Région

1 rue de la Loire – 44966 Nantes cedex 9

Tél. 02 28 20 50 00 – Fax 02 28 20 50 05